



DEPARTEMENT DU GERS

**ENQUETE-RECENSEMENT : MOULINS A EAU ET A VENT**

**Référents-Centralisateurs** :..... Georges COURTES [gcourtes@aol.com](mailto:gcourtes@aol.com) ..... 06.75.02.28.28  
..... Alain ABEILLE .....[alainabeille@orange.fr](mailto:alainabeille@orange.fr) ... 06.85.83.35.60

1. **CONTRIBUTEUR (recenseur)** : MIQUEL Guy..

2. **SITUATION** : Moulin à eau de Castillon-Massas

**Coordonnées GPS** : latitude 43,71 N. Longitude : 0,56 E. Altitude : 135 m

**Présents sur** : la carte 1/25 000°, cadastre Napoléonien de 1829 parcelle B 583

**Cadastre actuel** : parcelle B 337. *Absent sur la carte Cassini.*



3. **DESCRIPTION** :

**Etat général actuel** :

En 1876, le moulin à eau de Castillon Massas est officiellement déclaré « bâtiment rural ». Il a donc cessé de tourner. Depuis le temps a fait son œuvre. Le lit du Talouch, le ruisseau naturel qui l'alimentait, a été comblé et le canal est devenu le lit principal. Du moulin, il ne subsiste qu'un pan de mur éventré qui enjambe l'ancien canal.

Éléments techniques conservés + photos, dessins, gravures disponibles :





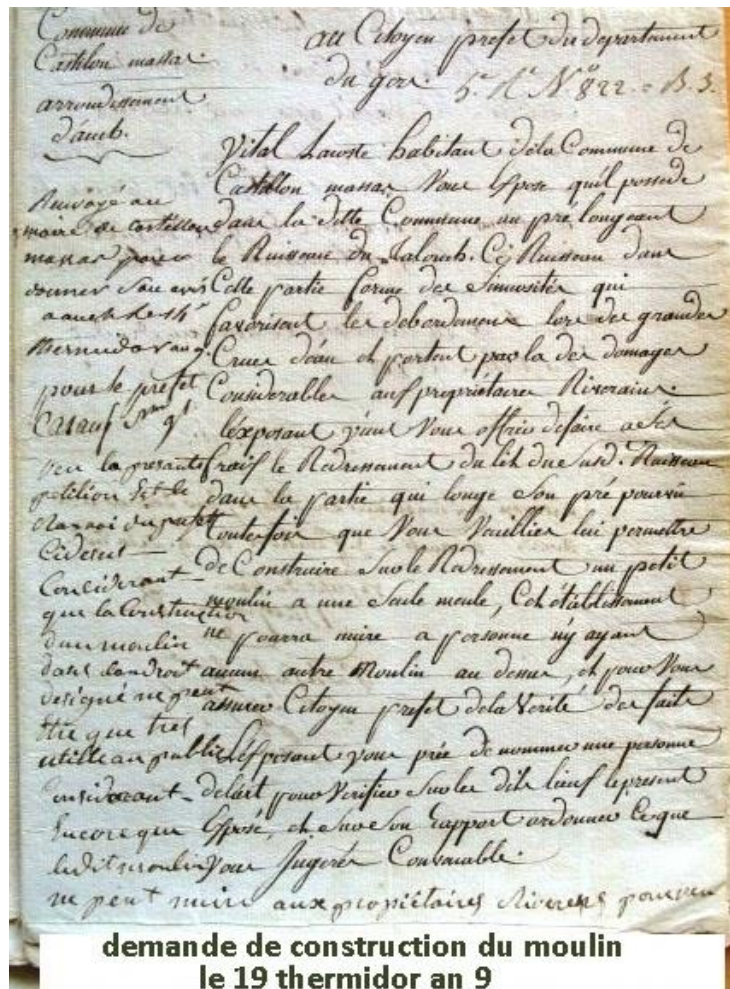
#### 4. HISTORIQUE :

##### **Date de construction :**

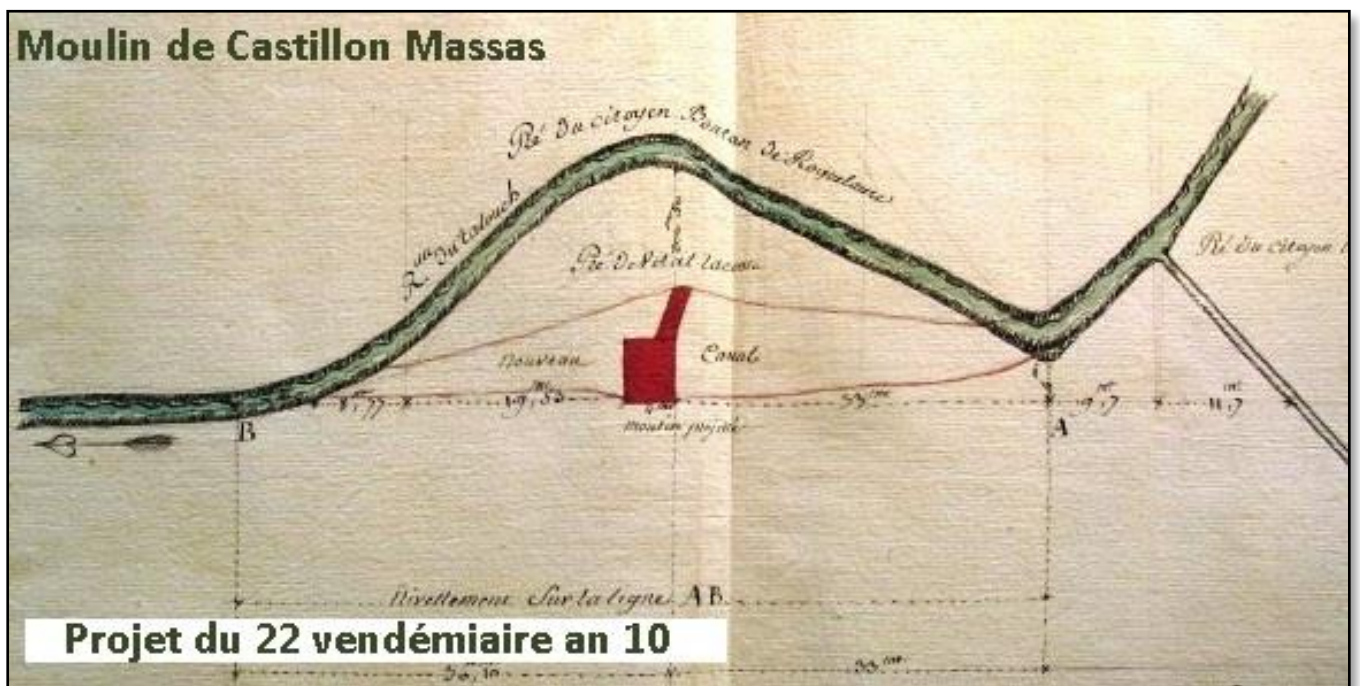
Le 19 thermidor de l'an 9, (7 août 1801) **Bessaïnet**, maire de Castillon Massas, adresse un courrier au préfet du Gers, Pierre Balguerie.

*« Citoyen préfet,*

*Vital Lacoste, habitant de la commune de Castillon Massas, vous expose qu'il possède, dans cette commune, un pré longeant le ruisseau du Talouch. Ce ruisseau dans cette partie forme des sinuosités qui favorisent les débordements lors des grandes crues et portent par là des dommages considérables aux propriétaires riverains. L'exposant vient vous offrir de faire à ses frais, le redressement du lit dudit ruisseau dans la partie qui longe son pré, pourvu toutefois que vous veuillez lui permettre de construire sur le redressement un petit moulin à une seule meule. Cet établissement ne peut nuire à personne n'y ayant aucun autre moulin au dessus, et pour vous assurer, citoyen préfet de la vérité du fait, l'exposant vous prie de nommer une personne de l'art pour vérifier sur les dits lieux le présent exposé ... »*

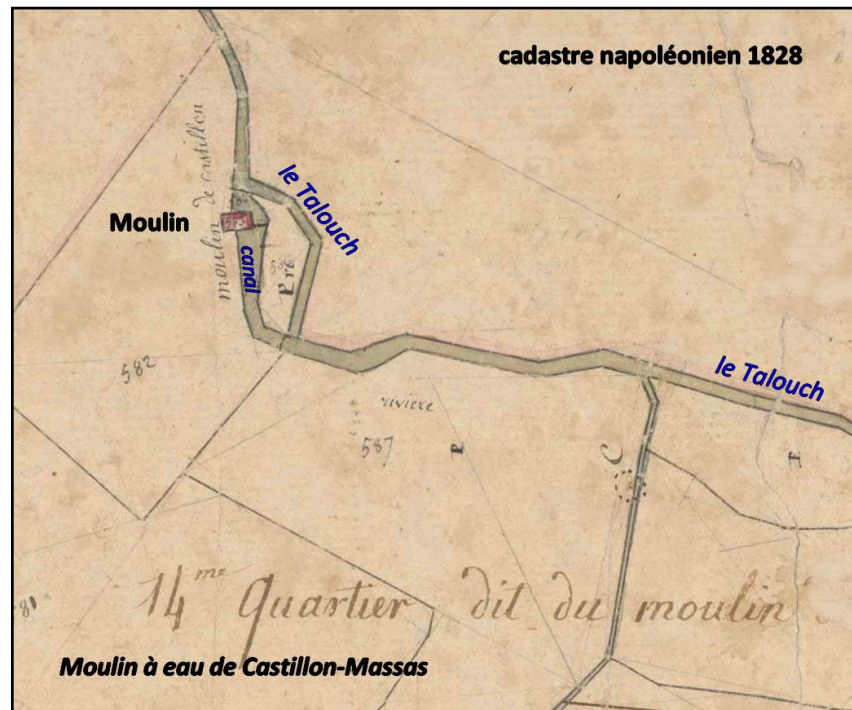


Le maire termine sa lettre aux accents très républicains, en donnant un avis favorable au projet. Le 22 vendémiaire de l'an 10, Vital Lacoste expédie un plan coté de son projet. Il obtient l'avis favorable de l'ingénieur en chef. Trois mois après le début des démarches, il obtient l'accord de préfet. On peut penser que la construction a suivi rapidement.



La matrice cadastrale de 1828 fournit d'intéressantes précisions. Le canal amont est creusé sur une parcelle de 330 m<sup>2</sup> et le canal de fuite sur une parcelle de 70 m<sup>2</sup>. Le moulin, construit sur un terrain de 77 m<sup>2</sup>, possède 4 ouvertures (portes et fenêtres) et est doté d'un jardin de 590 m<sup>2</sup>. Il ne semble pas qu'il y ait eu une maison de meunier puisque son constructeur, **Vital Lacoste** possédait aussi le moulin à vent de Castillon où il logeait avec sa famille

Le moulin est imposé sur la base d'un revenu cadastral 35 francs, une somme relativement modeste qui le situe au niveau des plus petits moulins à eau de la région. Au décès de **Vital Lacoste**, son fils Jean-Baptiste lui succède.



Au début de l'année 1855, ce dernier quitte la commune pour s'installer au moulin de Saint-Jean-Poutge. Le 14 juin, il vend tous ses moulins à **Louis Gramont**, 51 ans qui s'installe dans la maison des moulins à vent avec sa femme Sophie Garros et deux employés.

En 1861, le moulin à eau est aux mains de **Joseph Conquet**, du hameau de Mégeville en Castillon. Dès lors le petit moulin, toujours associé aux moulins à vent, changera plusieurs fois de propriétaire exploitant direct.

En 1864 les **Bessagnet Jérôme** puis son fils **Louis** qui arrêtera le meule vers 1870.

En 1876 : **Marcellin Saint-Martin** convertit le moulin en bâtiment rural.

En 1882 : **Lucien Benoit** de Castillon-Massas

En 1914 : **Frix Cabannes** demeurant au village achète le « sol du moulin », 77 m<sup>2</sup>, précisant ainsi que le bâtiment est en ruine et inutilisable.

**Propriétaire actuel. M. et Mme Favarel** à Lestangue